Syndicat **N**ational **U**nitaire des **I**nstituteurs, **P**rofesseurs d'Ecole et **P**EGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération **S**yndicale **U**nitaire

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp-FSU 92
Charlotte BOEUF
Pascal HOUDU
Secrétaires généraux

Nanterre, le jeudi 11 septembre 2014

Monsieur WUILLAMIER
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177 av Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Objet : Réponse à votre courrier du 4 septembre 2014 portant sur le temps d'accueil avant la classe

Monsieur le Directeur Académique,

Nous vous avions interrogé par courrier le 27 mars dernier sur la question du temps d'accueil, question qui se posait de manière importante chez nos collègues en raison de la dégradation de nos conditions de travail et de la mise en place imminente de la réforme des rythmes scolaires. A cette époque, vous nous aviez dit que cette question n'était pas de votre ressort et que la réponse qui nous serait apportée serait nationale, ce que nous avait confirmé le Recteur d'Académie lors d'une audience au mois de mai 2014. Comme nous vous l'avons annoncé dans notre courrier du 31 août dernier, nous avons donc lancé une consigne syndicale de récupération de ce temps d'accueil sur le temps d'APC puisqu'aucune réponse n'était apportée à nos interrogations. Trois jours après avoir lancé la consigne, vous nous répondez de manière circonstanciée (et le courrier émane de vous et non du ministère) et écrivez un courrier à toutes les écoles menaçant de retrait de salaire.
Nous nous interrogeons sur cette réponse si tôt après le lancement de notre consigne syndicale. En effet, si la réponse était si évidente, comme le suggère votre courrier, pourquoi avoir attendu six mois pour nous répondre ?

Si nous ne contestons pas le contenu du courrier que vous avez adressé à notre organisation syndicale, nous sommes en revanche très surpris de celui envoyé aux enseignants du département. En effet, vous écrivez que « des informations (…) conduiraient à lever la responsabilité d'accueil dix minutes avant l'entrée en classe qui vous incombe ». Or, nous n'avons jamais, ni dans nos courriers, ni dans les échanges que nous avons pu avoir avec vous, demandé de lever cette responsabilité ni appelé les collègues à ne pas effectuer ce temps d'accueil. Nous sommes conscients de la nécessité de ce moment dans le fonctionnement de l'école, mais plus que jamais la profession attend la reconnaissance de ce temps effectué qui peut aller jusqu'à 90 minutes par semaine pour les enseignants qui accueillent les élèves dans leur classe.

De plus, nous avons été choqués de constater que la menace était la seule réponse que vous apportiez à une interpellation de la profession qui, par le biais de cette consigne syndicale, exprime tout son malaise par rapport à ses conditions de travail : salaires, effectifs, droits limités, mise en place des rythmes scolaires plus

que chaotique avec des enseignants parfois forcés de rester en charge des élèves au-delà des horaires scolaires. Cette position ne peut être interprétée que comme du mépris vis à vis de la souffrance exprimée des enseignants. En tout état de cause, vous ne pouvez pas effectuer de retrait sur salaire tant que l'année scolaire n'est pas terminée, les heures d'APC étant annualisées.

Enfin, vous écrivez dans le courrier que vous nous adressez que « le service d'enseignement est donc rendu à titre principal mais n'est pas le seul service rendu aux élèves », et que rien « n'indique que les obligations réglementaires de service qui y sont exposées excluent toute obligation supplémentaire ».
Il est évident pour le SNUipp-FSU que le travail d'un enseignant ne s'arrête pas aux 27 heures hebdomadaires dues au titre des obligations réglementaires de service. Depuis plusieurs années, en plus de ces revendications sur la question du temps de service devant élèves, il demande la reconnaissance du travail invisible que font tous les enseignants en plus de leurs 108 heures : préparation de classe, rencontres avec les familles, réunions d'équipe ou avec des partenaires (culturels, PMI...), préparation matérielle de la classe, affichages, photocopies, échanges informels avec les autres collègues, élaboration de projet, préparation de sortie scolaire, documentation… Le SNUipp-FSU a d'ailleurs mené une enquête il y a 2 ans de laquelle il est ressorti que les enseignants consacrent plus de 43 h hebdomadaires à leur métier. Un rapport de l'INSEE de juillet 2013 corrobore ces conclusions en établissant le temps de travail moyen des enseignants du 1er degré à 44 heures par semaine.
Nous demandons donc, tant au niveau départemental que national, la reconnaissance du travail invisible des enseignants. Permettre de récupérer les « dix minutes d'accueil » sur du temps de service serait une manière de reconnaître une partie de ce travail invisible.

Si nous ne contestons pas les arguments juridiques que vous avancez concernant les textes de références, sur le fond et pour toutes les raisons invoquées précédemment, auxquelles s'ajoutent un contexte de gel du point d'indice, et la mise en place des rythmes, avec en particulier les temps de transition qui reposent essentiellement sur les enseignants (ce que nous dénonçons), nous continuons de dire que notre action est justifiée et il nous paraît inacceptable que votre seule réponse soit la menace. C'est pourquoi nous maintenons notre consigne syndicale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre considération distinguée.

Charlotte BŒUF et Pascal HOUDU, co-secrétaires généraux du SNUipp-FSU92

✉ **3 bis, rue Waldeck-Rochet 92000 Nanterre**
☎ **01 47 24 16 40 - 🗐 01 47 25 52 49 – snu92@snuipp.fr**